TCHAT RRH MARDI 15 JANVIER 2019



POINT SUR LE NÉGOCIATIONS DE FIN DÉCEMBRE 2018

1) Extension des populations soumises à DII

- > Table ronde organisée le 18 décembre avec les organisations syndicales représentatives du GPF, suite à la décision du conseil d'état du 22/10/2018
- > Projet d'accord envoyé aux organisations syndicales en amont de la table ronde
- Les populations concernées : les mêmes que celles prévues dans notre décision de 2017 (avec ajout des agents en charge de la logistique matériel et les agents des services internes de sécurité SNCF)
- > Texte ouvert à signature jusqu'au 4/01/2019
- Aucune organisation syndicale n'a signé l'accord
- L'entreprise va donc prendre une décision unilatérale d'extension
- > Une nouvelle directive GRH0924 va être publiée dans les prochains jours
- Mise en œuvre de nouvelles dispositions au 1er février 2019



NÉGOCIATION SUR LA MISE EN PLACE DES CSE

2) Le protocole d'accord relatif à la composition du CSE central du GPF

- Négociation particulière le 18 décembre aussi avec les 10 organisations syndicales
- Enjeu : répartir les 25 sièges de titulaires et de suppléants du CSE Central entre les 33 CSE du GPF
- > Chaque CSE sera donc représenté soit par 1 titulaire, soit par 1 suppléant, soit par 1 titulaire et 1 suppléant au CSE Central qui sera mis en place fin janvier.
- Protocole validé car signé à la double majorité

3) Le CSE

- Dernière table ronde conclusive le 5 décembre 2018
- 2 accords soumis à la signature des organisations syndicales jusqu'au 20 décembre 2018 :
 - 1 accord global relatif à la mise en place des CSE et des RPX au sein du GPF
 - 1 accord dédié à l'instauration d'une période transitoire pour préparer la gestion future des ASC et la dévolution des biens des CE vers les CSE
- > Aucun accord n'a été signé, pas même sur les ASC
- Le 21 décembre 2018, les 4 organisations syndicales ont adressé au DRH Ferroviaire un courrier unitaire précisant que les organisations syndicales restaient disponibles pour de réelles négociations sur ces sujets.
- La négociation va se dérouler CSE par CSE. Elle est déjà engagée.



NÉGOCIATION SUR LA MISE EN PLACE DES CSE

4) Agenda social 2019

> Des bilatérales vont être initiées d'ici fin janvier avec une table ronde début février 2019

